



De la transparence !



Christian PONS
Président de l'UNAF

Plan pollinisateurs

Lors d'une réunion du comité de suivi du Plan pollinisateurs, qui s'est déroulée en septembre dernier, l'UNAF a constaté qu'il existait des différences notoires selon les territorialités régionales concernant l'application de ce plan.

Aussi, l'UNAF souhaite participer aux réunions régionales en apportant son expertise et ses propositions afin d'établir un dialogue constructif au sein des territoires pour que ce plan soit véritablement bénéfique aux pollinisateurs comme à l'apiculture. A cet effet, nous avons donc décidé d'envoyer un courrier à chacun des présidentes et présidents des conseils régionaux afin de pouvoir participer aux différentes réunions de concertation et d'élaboration des mesures du Plan pollinisateurs.

APicité®

Ce label, porté par l'UNAF en partenariat avec plusieurs associations, connaît un succès croissant ! Pour cette dernière édition, 129 communes, petites et grandes, des quatre coins de France, se sont portées candidates et, à l'issue du verdict du jury, ont obtenu une abeille, deux abeilles ou trois abeilles selon leur engagement et leur démarche « reconnue », « remarquable » ou « exemplaire ». La véritable sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs commence sur le terrain, à l'échelle des communes et des communautés de communes, avec des actions concrètes. N'hésitez pas à en parler à vos élus et à solliciter l'UNAF si besoin ! Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces !

MSA

Aujourd'hui, les MSA régionales cherchent à assujettir de plus en plus d'apiculteurs de loisirs en cotisants solidaires en prenant en compte certains critères. Avec les incidences, notamment financières, qui y incombent... Pour être cotisant solidaire, l'activité apicole doit être au moins égale à un quart de la surface minimale d'assujettissement – SMA (200 ruches) – et inférieure à la SMA ou au moins égale à 150 heures de travail annuel et inférieure à 1 200 heures de travail annuel. Ce calcul est fait de la façon suivante : tout d'abord, au regard du nombre de ruches déclarées par l'apiculteur comparé à la SMA, puis la prise en compte du nombre d'heures de travail consacrées aux divers travaux de conditionnement, à la vente sur les marchés, foires, commercialisation en général, tout ceci comparé au seuil des 1 200 heures annuelles. Faites très attention ! Je vous alerte simplement afin que vous soyez vigilants et que vos déclarations d'activité auprès de la MSA soient cohérentes ! La limite peut, en effet, être vite dépassée et vous pourriez être alors considéré comme cotisant solidaire et non plus comme apiculteur de loisir. Nous allons questionner le cabinet d'avocats de Me Bernard Fau pour une étude juridique de ce dossier, car certaines MSA ont parfois des calculs plus ou moins aléatoires et incompréhensibles.

Directive Miel

Le Parlement européen a écouté les apiculteurs en votant pour plus de transparence et de traçabilité dans l'étiquetage, et des contrôles plus efficaces pour lutter contre la fraude. L'UNAF, qui a initié depuis 2018 une lutte vigoureuse pour obtenir un étiquetage plus transparent des miels, se réjouit de ce vote. Les députés européens sont allés plus loin que la proposition initiale de la Commission, en exigeant sur l'étiquette la liste des pays d'origine pour les miels de mélange et par ordre pondéral décroissant avec leur pourcentage. Le texte prévoit aussi la mise en place d'un système de traçabilité totale, ainsi que la création d'un laboratoire de référence européen, l'interdiction de l'évaporation sous vide des miels, la distinction entre miel surchauffé et miel non chauffé, la suppression de la notion de miel « filtré » (micro-filtration). Nous demandons maintenant à la France de défendre avec beaucoup de détermination cette vision du texte dans le cadre des prochaines négociations entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Nous suivons de très près ce dossier pour que la révision finalisée de la directive Miel soit à la hauteur des attentes des apiculteurs comme des consommateurs... Je vous engage à lire attentivement l'interview d'Etienne Bruneau (p. 26) sur ce sujet essentiel pour notre avenir.

Mortalité hivernale

L'hiver n'est pas fini et pourtant de nombreux apiculteurs nous font déjà part de pertes importantes, notamment dans le Sud... Dans plusieurs secteurs, certains observeraient des mortalités et des colonies chétives, des non-valeurs, à hauteur de 30 à 40 %. Les causes pourraient provenir de l'impact du frelon asiatique, du varroa ou, en secteur d'élevage, de traitements contre la MHE des bovins. Nous vous avons alerté sur ce dernier point dans la revue de novembre. N'hésitez pas à nous faire part de vos pertes anormales.

Concours des miels de France

Cette très belle manifestation, qui se déroulera le 1^{er} février dans la salle des Colonnes du palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental, sera cette année présidée par le chef Fabrice Prochasson, président de l'Académie culinaire de France. Nous sommes très honorés que cet ambassadeur reconnu de la gastronomie française à l'échelle internationale ait accepté de présider ce Concours qui honorera l'excellence des produits apicoles de France.

Je vous souhaite à vous toutes, à vous tous, à vos familles une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte santé, amour, petits et grands bonheurs qui font le miel de la vie ! Et de bonnes conditions climatiques, des pluies régulières, des températures tempérées, de la douceur pour que nos abeilles puissent enfin produire en quantité et en qualité des miels d'exception !